

*Formulaire de réservation de la propriété dénommée 'La Bernerie'*

*Roland et Tracey Attenborough....*

Les propriétaires nommés ci-dessus donnent à location la propriété dénommée 'La Bernerie' aux conditions fixées par le présent contrat et jointes à ce formulaire. En signant ce formulaire vous acceptez ces conditions.

NOM

ADRESSE

CODE POSTAL

TELEPHONE

PORTABLE

EMAIL

DATES (du samedi au samedi) du .....

au .....

ADULTES (nombre)

ENFANTS (âges)....

ACOMPTE DE 25% (à verser dans les 7 jours suivant la réservation)

(L'ACOMPTE EST NON REMBOURSABLE)

COÛT TOTAL

SOLDE (dû 8 semaines avant le début du séjour ; si vous réservez à moins de huit semaines un paiement intégral est exigé lors de la réservation)

DEPÔT DE GARANTIE £200 (par chèque séparé à joindre au paiement du solde. Nous nous réservons le droit d'encaisser ce chèque si nécessaire. Il vous sera retourné dans les 7 jours suivant votre séjour)

LIT D'ENFANT oui/non (linge non fourni) CHAISE HAUTE oui/non BARRIERE DE SECURITE  
oui/non

JE SOUHAITE RESERVER LA BERNERIE AUX CONDITIONS STIPULEES (à signer par le chef de groupe)

SIGNATURE

DATE

SIGNATURE DU PROPRIETAIRE

DATE

PAR CETTE SIGNATURE LES RESIDENTS ACCEPTENT LES CONDITIONS CI- JOINTES

### *Conditions de réservation*

Les réservations ne deviennent définitives qu'après réception et signature du formulaire par les propriétaires ainsi qu'encaissement du chèque d'acompte. Une confirmation de réservation est alors envoyée avec un relevé du solde à payer à la date indiquée accompagnée des précisions pour se rendre à La Bernerie.

#### **En cas d'annulation : Le chèque d'acompte est non-remboursable.**

Toute notification d'intention d'annuler une réservation doit se faire par écrit au moins 8 semaines avant le début du séjour. Toutes sommes reçues seront retournées. Si l'annulation a lieu moins de 8 semaines avant le début du séjour, le remboursement intégral ne s'effectuera que si la propriété est relouée à plein tarif. Toutes dépenses ou pertes occasionnées seront déduites du montant à rembourser.

Le dépôt de garantie de £200 est renvoyé 7 jours après votre séjour. Cependant les propriétaires se réservent le droit d'encaisser tout ou partie du chèque en cas de dégâts ou dégradations. La Bernerie est disponible à partir de 3 h de l'après-midi du jour d'arrivée sans aucune dérogation (sauf accord négocié au préalable avec les propriétaires).

Vous devez impérativement quitter le gîte au plus tard à 10 h du matin (sauf accord négocié au préalable avec les propriétaires).

Le nombre de résidents est déterminé lors de la réservation ; tout changement ne peut être effectué qu'avec l'accord des propriétaires avant le séjour. Les résidents s'engagent à prendre soin des bâtiments et des alentours, à les tenir propres et en l'état dans lequel ils les ont trouvés.

Ils respecteront l'interdiction de fumer à l'intérieur du gîte. Tout manquement à cette interdiction entraînerait automatiquement la perte du dépôt de garantie. Les résidents s'engagent à jeter toutes protections hygiéniques et couches bébé dans les poubelles prévues à cet effet et non dans les toilettes.

Ils s'engagent à ne pas causer de bruit ou de tapage.

Ils informeront les propriétaires sans attendre de tous bris ou dégâts causés à la propriété, son contenu ou ses équipements, qu'ils soient dus à un accident ou à de la négligence.

#### **Pourtour de la piscine**

Les résidents s'engagent à ne pas laisser les enfants sans surveillance autour du bassin pour des raisons de sécurité.

Ils s'engagent à ne pas apporter d'objets en verre ou de nourriture autour de la piscine et à quitter leurs chaussures.

La piscine est à l'usage exclusif des résidents.

Pour leur sécurité ils acceptent que le bassin soit couvert de 8 h du soir à 8 h le lendemain matin. Les propriétaires se réservent un droit d'accès à la propriété/piscine à tout moment. Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas de panne des services publics, blessures aux personnes, pertes ou dégâts, qu'ils soient dus à un accident ou à de mauvaises conditions météorologiques.

Il est conseillé aux résidents de souscrire à une assurance voyage tous risques couvrant annulation et soins médicaux.